

Programmes santé et sécurité

Liste de vérification pour la gestion des situations d'urgence

Sur cette page

[Quel est un exemple de liste de vérification pour la gestion des situations d'urgence?](#)

Quel est un exemple de liste de vérification pour la gestion des situations d'urgence?

La liste de vérification qui suit peut aider à organiser le plan de gestion des situations d'urgence et le plan d'intervention en cas d'urgence. Il faut toutefois prendre soin d'adapter cette liste en retenant les éléments appropriés choisis en fonction de ses besoins particuliers.

Liste de vérification pour la gestion des situations d'urgence

Élément	Documenté		Capacité fonctionnelle démontrée		Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
Énoncé de politique visant les interventions en cas d'urgence					
Plan étayé de l'autorité nécessaire accordée par le niveau de gestion le plus élevé					
Plan communiqué à tous les intéressés					
Plan prévoyant l'établissement de l'équipe d'intervention d'urgence					
Personne désignée ayant l'autorité d'ordonner une évacuation complète					
Personne désignée ayant l'autorité d'annoncer « la fin » de la situation d'urgence					
Vérification médicale de l'aptitude physique de tous les membres de l'équipe d'intervention à effectuer ces tâches					
Définition claire des fonctions suivantes et attribution à des personnes précises :					
– Administration du plan					
– Contrôle opérationnel					
– Coordination du soutien					
– Révision périodique du plan					
– Évaluation régulière des risques					
– Formation					
– Entraînement et exercices					
– Maintenance du matériel					
– Tâches particulières au cours de l'intervention					
– Coordination des plans hors site					
Substituts désignés pour tous les postes					

clés					
Plan fondé sur l'évaluation du risque actuel					
Plan prévoyant l'entraînement et les exercices annuels					
Plan établissant divers niveaux d'urgence associés à des niveaux d'intervention précis					
Plan prévoyant les éléments fondamentaux ci-après :					
– Procédure d'évacuation					
– Procédure d'arrêt des opérations					
– Procédure d'appel nominal des employés					
– Tâches de sauvetage et d'assistance médicale					
– Règles de présentation des rapports					
– Plan de prévention des incendies					
Prise en compte de tous les types de risques :					
– Risques d'origine naturelle					
– Risques d'origine humaine					
– Désordres civils					
Liste de toutes les matières dangereuses présentes sur les lieux					
Évaluation des répercussions négatives sur d'autres emplacements (hors site)					
Procédure exhaustive d'enquête sur les accidents					
Marches à suivre adéquates concernant la tenue des locaux et l'entretien					
Procédure établie concernant l'inspection et l'essai des équipements essentiels					
Procédure de vérification de la conformité avec :					
– Loi sur la santé et la sécurité au travail de votre province ou territoire					

– Code national de prévention des incendies					
– Code national de l'électricité					
– Loi sur la protection de l'environnement					
– Autres exigences juridiques applicables					
Matériel de protection incendie inspecté conformément aux exigences du Code de prévention des incendies					
Entrepreneurs informés des plans d'intervention d'urgence					
Plan prévoyant l'établissement d'un poste de commandement ainsi que les mesures ci-après :					
– Poste de commandement établi à un endroit à l'abri des risques					
– Poste de commandement muni des équipements adéquats					
– Réseaux assurant l'alimentation de secours, l'éclairage, les services d'utilité publique, etc.					
Plan prévoyant une formation en intervention d'urgence de même que les éléments ci-après :					
– Formation en intervention d'urgence axée sur les risques et les mesures d'intervention spécifiques					
– Évaluation des connaissances et des compétences					
– Plan précisant le type et la fréquence de la formation pour chaque mesure d'intervention					
– Tenue de registres de formation adéquats					
– Définition des niveaux minimum de formation					
– Formation des premiers intervenants conforme aux dispositions législatives, à tout le moins					

Liste à jour de tous les équipements et fournitures :

– Procédures d'entretien et de décontamination annexées					
– Mise à l'essai des équipements selon les recommandations du fabricant					
– Révision des besoins en matière d'équipements et de fournitures au fil des événements					
– Listes de personnes-ressources chez les fournisseurs d'équipements et de fournitures d'urgence constituées, mises à jour et conservées à portée de main					
– Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire conformément aux normes en vigueur					
Ententes d'entraide mutuelle préalablement conclues :					
– Listes téléphoniques et lettres d'entente tenues à jour					
– Exercices effectués en présence des organismes offrant cette aide mutuelle					
– Examen et prise en compte des capacités des organismes communautaires					
Modes de communication prévus englobant ce qui suit :					
– Téléphone					
– Radios avec émetteur-récepteur					
– Systèmes d'intercommunication					
– Messagers					
– Numéros de téléphone d'urgence affichés près des téléphones/programmés dans les téléphones					
Systèmes de détection efficaces installés, tels que :					
– Détecteurs de fumée					
– Détecteurs thermiques					
– Dispositifs de surveillance à distance					

– Détecteurs de fuite					
– Avertisseurs de contrôle des procédés					
Essais, inspection, entretien et étalonnage périodiques des dispositifs de détection					
Essais périodiques des systèmes d'alarme					
Consignes d'évacuation prévoyant ce qui suit :					
– Au moins deux itinéraires d'évacuation sont prévus pour chaque zone					
– Toutes les sorties d'urgence sont correctement marquées					
– Tous les employés sont informés de la procédure d'évacuation					
– La procédure et les diagrammes sont affichés					
– Les points de rassemblement se trouvent à une distance jugée sécuritaire					
– La présence de tous les employés et de tous les visiteurs peut être vérifiée					
– La procédure tient compte des personnes handicapées ou de celles ayant des problèmes pouvant avoir une incidence sur leur réaction au signal d'urgence ou d'évacuation (malentendants, jambe cassée, etc.)					
– Des abris temporaires et des moyens de transport sont prévus					
– Les tâches liées à la sécurité sont définies					
– L'accès aux installations est contrôlé pendant la situation d'urgence					
– La régulation de la circulation a été prévue					
– La prévention des vols et du chapardage a été prévue					

– Les zones posant un risque important pour la sécurité ont été définies					
– Des dispositifs de sécurité matérielle sont en place					
Communications avec les médias au début de, pendant et après la situation d'urgence :					
– Des documents d'information du public sont établis au préalable					
– Les responsables des communications avec les médias/le public sont formés au préalable					
– Des contacts sont établis et maintenus avec les médias					
– Les données relatives aux médias sont révisées chaque année et mises à jour					
– Une procédure est en place pour guider ou gérer efficacement la diffusion de l'information au public en cas d'urgence					
– La diffusion des noms et autres renseignements concernant les blessés est restreinte jusqu'à ce que ces renseignements puissent être rendus publics					
– Des communiqués de presse sont émis régulièrement pendant la situation d'urgence					
Autres :					
– Procédure d'arrêt d'urgence en place et suivie					
– Personne désignée ayant l'autorité d'ordonner l'arrêt des opérations					
– Procédures, consignes et listes de vérification élaborés et communiqués					
– Diagrammes et cartes indiquant l'emplacement des composants essentiels accessibles immédiatement					
– Composants essentiels clairement définis					

– Personnes possédant des connaissances techniques spéciales à la disposition du personnel d'urgence					
– Autre endroit prévu pour la gestion des activités					
– Liste d'approvisionnement préétablie pour les équipements, les fournitures, les services et les entrepreneurs					
– Ententes conclues avec d'autres établissements pour assurer le maintien de la production, dans la mesure du possible					
– Consignes adéquates permettant de documenter toutes les pertes indemnisables					
– Consignes assurant la protection des lieux de l'incident jusqu'à la tenue des enquêtes					
– Plan de sécurité établi avant la réintégration des zones touchées					

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2019-08-30

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.